



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE
POUR L'AFRIQUE
SEIZIÈME SESSION**

**COMMISSION DES FORÊTS POUR LE PROCHE-ORIENT
DIX-HUITIÈME SESSION**

18 – 21 février 2008

KHARTOUM (RÉPUBLIQUE DU SOUDAN)

**DÉFINIR UN PROGRAMME D'ACTION POUR LA FAO DANS LES
RÉGIONS AFRIQUE ET PROCHE-ORIENT**

INTRODUCTION

1. Ce document présente certains des principaux événements et opérations que conduit la FAO actuellement ou dans lesquels elle est particulièrement engagée. Les délégués sont invités à prendre note des activités et à donner des indications sur les points spécifiques évoqués dans les sections ci-après.

**NOUVELLE STRATÉGIE DE LA FAO EN CE QUI
CONCERNE LES FORÊTS**

2. Le secteur des forêts subit les effets de la rapidité des changements au niveau mondial, notamment la mondialisation économique, l'accélération des changements climatiques, et le dynamisme des communications mondiales. En réponse à ces changements et à la demande du Comité des forêts, la FAO réactualise sa stratégie concernant les forêts. Cet examen est mené dans le cadre des réformes actuelles de la FAO et des Nations Unies, et des conclusions de l'Évaluation externe indépendante de la FAO.

3. Les Membres de la FAO et d'autres parties prenantes sont invités à formuler des suggestions, notamment par l'intermédiaire des Commissions régionales des forêts. Les informations reçues permettront l'élaboration d'un projet de stratégie qui sera une autre occasion pour les parties prenantes d'apporter des commentaires. La nouvelle stratégie proposée sera

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

soumise aux Membres de la FAO pour examen lors de la dix-neuvième session du Comité des forêts, en mars 2009.

4. Le document de travail intitulé “*La stratégie forestière de la FAO: les éléments d'une stratégie éventuelle*” est présenté en annexe. Il est possible d'obtenir des informations supplémentaires et d'avoir accès à un système de commentaires en ligne à l'adresse suivante: www.fao.org/forestry/strategy.

Points à débattre à l'intention des Commissions:

5. En donnant des orientations sur l'élaboration de la stratégie, les délégués sont invités
- i) à apporter des commentaires sur les éléments stratégiques mis en relief dans le document de travail, et
 - ii) à examiner les questions d'ordre général suivantes:
 - Quel a été le plus grand impact de la FAO sur les forêts?
 - Quelles sont les trois plus importantes priorités de la FAO dans le domaine des forêts à l'avenir?
 - Y a-t-il des programmes ou des activités que la FAO mène actuellement dans le domaine des forêts et qui devraient être interrompus?
 - Avez-vous d'autres observations à formuler sur les programmes, activités ou priorités de la FAO, ou sur la façon dont la FAO mène ses travaux?

ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES (FRA 2010)

6. Tout comme l'évaluation précédente (FRA 2005), l'Évaluation de 2010 donnera une vision d'ensemble de l'étendue des forêts et des autres terres boisées, de leur état, de leur gestion et de leurs utilisations; elle couvrira cette fois les sept éléments thématiques relatifs à la gestion durable des forêts. En outre, on trouvera dans l'Évaluation de 2010 les informations ayant trait aux forêts nécessaires pour le suivi des réalisations accomplies pour atteindre l'Objectif de la diversité biologique (objectif de 2010) de la Convention sur la diversité biologique, les objectifs mondiaux pour les forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par le Comité des forêts. L'Évaluation de 2010 sera officiellement lancée à l'occasion d'un atelier mondial qui se tiendra à Rome du 3 au 7 mars 2008.

7. En plus des informations habituellement recueillies auprès des pays au moyen de questionnaires et d'études thématiques, une enquête complémentaire mondiale de télédétection sera effectuée en partenariat avec les pays et les autres organisations. Elle vise à améliorer les connaissances sur la dynamique des changements au niveau de l'utilisation des terres, notamment déforestation, boisement et expansion naturelle des forêts. La FAO fournira la formation en matière de renforcement des capacités des pays à déterminer les tendances historiques des rythmes de déforestation et à contrôler les rythmes futurs, aidant ainsi à profiter d'un instrument potentiel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) visant à réduire la déforestation dans les pays en développement.

8. Dans le contexte du processus d'Évaluation des ressources forestières, la FAO s'est engagée à renforcer les réseaux existants des correspondants nationaux aux niveaux mondial et régional et à harmoniser davantage la présentation de rapports avec d'autres organisations. (www.fao.org/forestry/site/fra/fr)

Éléments à soumettre pour examen aux Commissions:

9. Les membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient sont invités à fournir à leurs correspondants nationaux et à leurs équipes de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 l'appui dont ils ont besoin en vue de préparer les rapports nationaux et de participer à l'enquête de télédétection, ainsi qu'à toute étude spéciale qui peut concerner leur pays.

SITUATION DES FORÊTS DU MONDE (SOFO) 2009

10. La FAO publie tous les deux ans la *Situation des forêts du monde* (SOFO). Ainsi la prochaine édition, SOFO 2009, paraîtra pour la dix-neuvième session du Comité des forêts de la FAO qui se tiendra à Rome en mars 2009.

11. Le thème de l'édition de 2009 sera "Société, forêts et foresterie: s'adapter pour l'avenir". Le SOFO 2009 contiendra des résumés actualisés des études prospectives du secteur forestier au niveau régional qui ont été rédigées par la FAO au cours de ces dernières années, notamment l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) et les Études prospectives du secteur forestier en Asie de l'Ouest et du Centre (FOWECA). Ces études ont été examinées en détail lors des précédentes sessions de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient.

Points à débattre à l'intention des Commissions:

12. Les membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient sont invités à formuler des observations sur les résumés actualisés des études prospectives pour l'Afrique et l'Asie de l'Ouest et du Centre. Il sera possible d'obtenir la version papier de ces résumés lors des réunions de la Commission à Khartoum, et ils sont également disponibles sur le site internet de la FAO à l'adresse suivante www.fao.org/forestry.

ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

13. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a approuvé l'inscription des ressources génétiques forestières à son programme de travail pluriannuel. Un rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde sera rédigé pour la Commission en 2011, et il sera précédé d'un document de cadrage à soumettre à la Commission pour examen en 2009. Le Comité des forêts et les Commissions régionales des forêts participeront au processus. Le rapport s'appuiera sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales et d'autres sources d'informations à disposition comme les rapports nationaux et les conclusions d'une série d'ateliers régionaux sur les ressources génétiques forestières qui ont été organisés depuis la seconde moitié des années 90 et que la FAO et les autres partenaires continuent à appuyer (www.fao.org/forestry/site/fgr/fr).

TREIZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

14. Le prochain Congrès forestier mondial se tiendra à Buenos Aires (Argentine) du 18 au 25 octobre 2009. Il permettra l'échange de données d'expérience et la tenue de débats sur des sujets variés se rapportant au thème "Développement forestier – équilibre vital". On attend 6 000 participants venant du monde entier pour les différentes séances du Congrès, les tables rondes, les présentations d'affiches, les événements d'information, les expositions et les voyages d'études.

15. Le premier appel à la présentation de documents volontaires et d'affiches a été lancé en octobre 2007. Le secrétariat du Congrès fera tout son possible pour fournir un appui financier à la participation des experts qui rédigent les meilleurs documents. (www.wfc2009.org)

Éléments à soumettre aux Commissions pour examen:

16. Les Commissions régionales des forêts, par l'intermédiaire de leur Comité exécutif, sont encouragées à aider à organiser des activités régionales spécifiques du programme du Congrès. Les présidents des Commissions régionales des forêts ont été invités à participer en qualité de membre du Comité consultatif externe du Congrès. En outre, les membres de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et de la Commission des forêts pour le Proche-Orient sont invités à encourager les experts de leurs pays à rédiger et soumettre des documents.

ANNÉES INTERNATIONALES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES FORÊTS

17. Trois années internationales à venir déclarées par l'Assemblée générale des Nations Unies concernent des questions qui intéressent les forêts:

i) l'Année internationale des fibres naturelles (2009) vise à favoriser le partenariat international entre les différents secteurs des fibres naturelles. Elle compte accentuer la valeur de ces fibres auprès des consommateurs tout en soutenant les revenus des agriculteurs. Les fibres issues de produits forestiers ligneux et non ligneux peuvent représenter un apport important, notamment au niveau local. La FAO facilitera la mise en place de l'Année internationale avec ses partenaires.

ii) l'Année internationale de la biodiversité (2010) coïncidera avec l'objectif relatif à la biodiversité à l'horizon 2010. Elle vise à faire mieux connaître la biodiversité pour aider à conserver la vie sur la terre et à mobiliser la communauté internationale en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages qui en découlent. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique fera office de coordonnateur pour l'Année et a créé à cet effet un comité consultatif interinstitutions, dont la FAO fait partie, en vue d'orienter et de rendre le plus efficace possible les activités.

iii) l'Année internationale des forêts (2011) vise à promouvoir la gestion durable, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Les gouvernements et les autres parties prenantes devront promouvoir les activités pertinentes, notamment en créant des comités nationaux. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts fera office de coordonnateur pour l'Année. La FAO travaillera en étroite collaboration avec les pays et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) pour la mise en œuvre de l'Année.

18. Il y aura des campagnes de sensibilisation pour chacune de ces années, avec de nombreuses activités et du matériel d'information. Il sera possible de les adapter en fonction des situations régionales et cela servira d'appui à la préparation des actions au niveau national.

Points à débattre à l'intention des Commissions:

19. Les délégués sont invités à examiner les moyens dont disposent leurs pays pour appuyer et lier leurs activités à tous les niveaux à ces trois années, et l'appui que pourrait fournir la FAO en particulier en ce qui concerne l'Année internationale des forêts.

APPENDICE

Stratégie forestière de la FAO
Document de travail sur les éléments d'une stratégie éventuelle

Qu'entend-on par foresterie ?

Pour les besoins de cette stratégie, le terme *foresterie* est entendu au sens large et comprend les moyens d'existence, les aspects sociaux, les services environnementaux, les politiques et institutions forestières, et des considérations économiques. Outre les aspects traditionnels de gestion, production, santé et protection des forêts, la *foresterie* se réfère à un concept plus général, qui comprend aussi les arbres hors forêt, et inclut donc la foresterie urbaine et l'agroforesterie. Le terme englobe en outre la gestion de la faune sauvage et les aires protégées. Il tient compte des impacts d'autres secteurs sur la forêt, ainsi que de ceux de la forêt sur les autres secteurs.

Objectifs stratégiques forestiers potentiels

Dans l'élaboration des objectifs forestiers stratégiques de la FAO, sont pris en compte le contexte de la foresterie au niveau mondial et l'importance des liens avec d'autres secteurs. Notamment, les objectifs forestiers sont directement liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs mondiaux des membres de l'Organisation. Au sein du secteur forestier, les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts approuvés par le Forum des Nations Unies sur les forêts fournissent un cadre important pour les objectifs stratégiques (voir l'annexe).

- **Les décisions sont prises en connaissance de cause, de manière participative et harmonisée avec les autres secteurs.**

Les décisions concernant la foresterie, les forêts et les arbres se fondent sur des informations précises et fournies en temps utile. La participation des parties prenantes aux décisions est accrue à tous les niveaux. Les pays ont des politiques et lois progressivement formulées grâce à la participation de nombreuses parties prenantes et appliquées efficacement à l'aide d'institutions efficaces et réceptives et d'une bonne gouvernance.

- **Les avantages procurés par les arbres, les forêts et la foresterie augmentent, sont partagés équitablement et largement reconnus et appréciés.**

La contribution des forêts et de la foresterie à la sécurité alimentaire et à la société augmentent, y compris le rôle des forêts dans les moyens d'existence et la réduction de la pauvreté. Un régime foncier clair et sûr contribue au partage équitable des avantages aux niveaux local et national. Le grand public et les principaux acteurs oeuvrant dans d'autres secteurs sont conscients des multiples valeurs et avantages des forêts, comme le démontre leur changement d'attitude. Les investissements dans la foresterie s'accroissent et cette dernière bénéficie d'une priorité croissante dans le développement.

- **Les ressources forestières se développent et les services écosystémiques sont de plus en plus appréciés.**

La santé, la vitalité et l'étendue des forêts demeurent stables ou s'accroissent dans la plupart des pays et des écosystèmes, renforçant par là même la contribution des forêts à l'atténuation du changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Les taux nets de perte et de dégradation des forêts s'inversent. Les bonnes pratiques de gestion sont appliquées de façon progressive, de l'unité individuelle d'aménagement jusqu'au niveau de gestion du paysage et comprennent les interactions avec les autres secteurs.

Éléments potentiels de stratégies pour la FAO permettant d'atteindre les objectifs forestiers

- **Renforcer les capacités des pays**
Œuvrer de concert avec les pays membres afin de renforcer les politiques et les institutions, et d'appuyer les processus participatifs et l'attribution des prises de décisions aux niveaux appropriés.
- **Améliorer l'information afin de soutenir la formulation des politiques**
Appuyer les capacités nationales de collecter et d'analyser les informations sur les forêts et la foresterie, et de renforcer les liens avec la formulation des politiques.
- **Échanger des connaissances**
Agir en qualité de source documentée d'informations sur les forêts, les politiques et institutions forestières et les ressources naturelles. Assumer un rôle de leader en matière d'échange de connaissances.
- **Améliorer les pratiques forestières**
Élaborer des directives pour les meilleures pratiques forestières à travers des processus de consultation avec les parties prenantes multiples et aider les pays à les mettre en œuvre.
- **Promouvoir la constitution de réseaux**
Renforcer et faciliter la constitution de réseaux entre les pays, les institutions et les individus afin de favoriser l'échange actif de connaissances et de mettre en œuvre des pratiques améliorées.
- **Travailler de façon intersectorielle**
Relier la foresterie aux objectifs et stratégies plus généraux de la FAO et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Aider les pays à introduire la foresterie dans d'autres secteurs et processus de développement nationaux et à mettre en œuvre des approches intégrées de l'utilisation des terres.
- **Travailler en partenariats**
Collaborer avec d'autres acteurs dans les domaines privé et public et avec la société civile afin de forger des synergies, de mobiliser des ressources et d'éviter les doubles emplois.
- **Former des liens verticaux**
Faciliter l'échange de connaissances et de meilleures pratiques entre les institutions locales, nationales, régionales et mondiales.
- **Promouvoir la foresterie**
Améliorer la prise de conscience de l'importance de la foresterie, notamment dans d'autres secteurs, afin d'accroître l'engagement politique et de stimuler les investissements dans le secteur forestier.
- **Instance neutre**
Servir d'instance pour l'échange de connaissances et la mise au point d'approches communes des politiques et des questions techniques forestières.

Avantages comparatifs

La foresterie fait partie intégrante du mandat mondial de la FAO depuis sa fondation en 1945. En qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, la FAO a de nombreux actifs, à savoir:

- La production et la diffusion d'informations mondiales sur les forêts fondées sur les données communiquées par les pays.
- La fourniture d'informations et d'opportunités de consultation dans plusieurs langues.
- Le partage de connaissances sous forme de directives et meilleures pratiques qui traduisent l'expérience d'un large éventail de parties prenantes.
- Le soutien aux politiques et le renforcement des capacités.

-
- L'établissement de liens directs entre les niveaux national, régional et mondial, par exemple par le biais de programmes forestiers nationaux, de commissions régionales des forêts, de réseaux et du COFO.
 - Un personnel expérimenté dans un grand nombre de domaines spécialisés.
 - Un rôle de facilitateur neutre, fournissant une instance pour le dialogue et l'élaboration de concepts mondialement acceptés.
 - Une présence aux niveaux mondial, régional, national et du terrain.
 - Une organisation pluridisciplinaire dont le mandat englobe l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition, les pêches, le développement rural, les ressources naturelles, l'économie et l'investissement.

ANNEXE

La stratégie forestière de la FAO est élaborée dans le cadre général des objectifs suivants:

Objectifs du Millénaire pour le développement

1. Éradiquer la pauvreté extrême et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et autonomiser les femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.
7. Assurer la durabilité de l'environnement.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Objectifs mondiaux des Membres la FAO (Cadre stratégique de la FAO 2000 – 2015)

1. Accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici à 2015.
2. La contribution constante de l'agriculture et du développement rural durable, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité.
3. La préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Les objectifs mondiaux du FNUF concernant les forêts

1. Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts.
2. Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.
3. Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable.
4. Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en oeuvre d'une gestion durable des forêts.